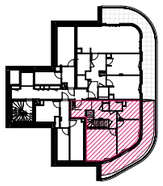
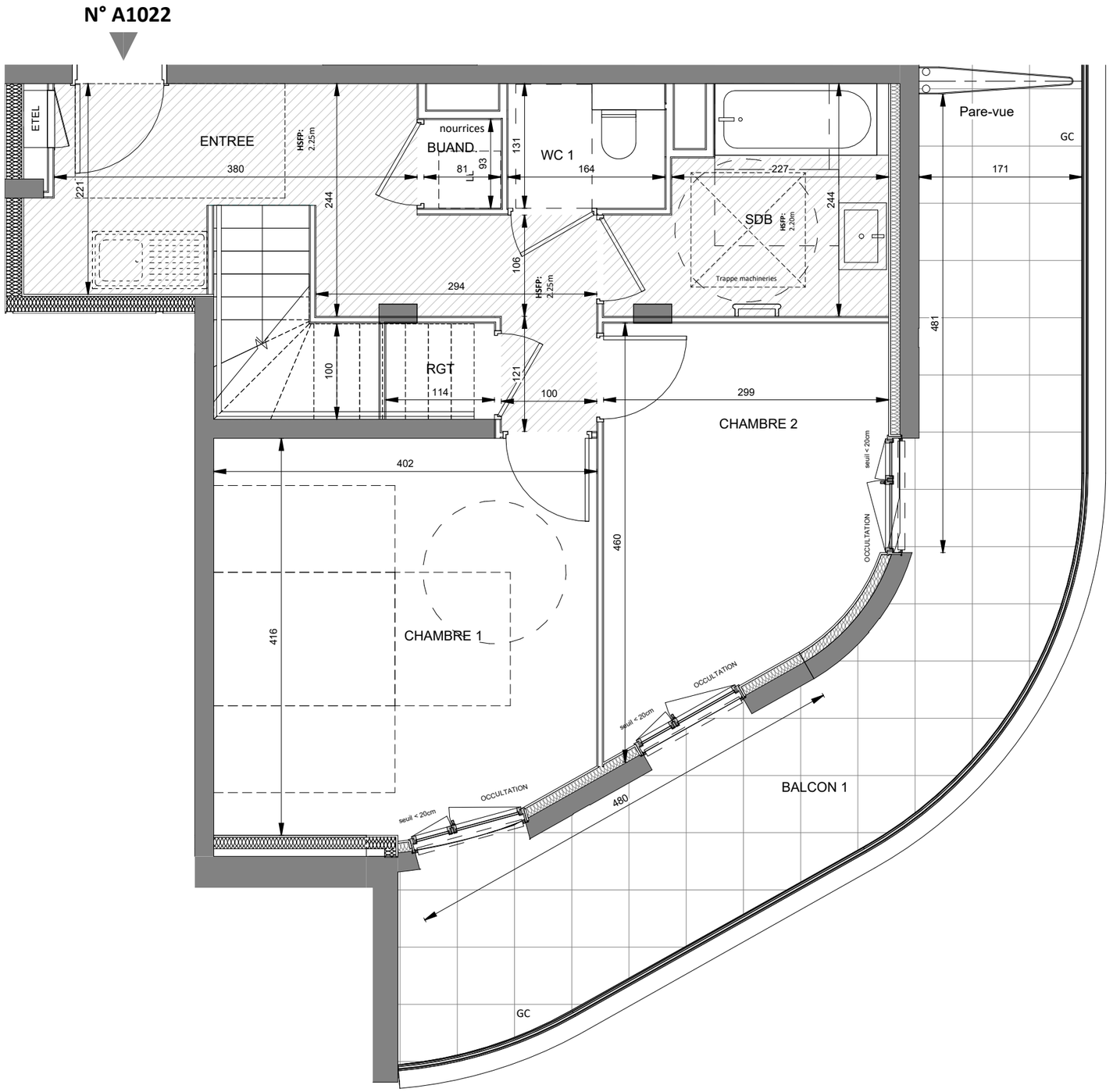
CŒUR DE
CARNOLÈS

ZAC DE CARNOLèS
06190 - ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN





HALL A1

APPARTEMENT DE 3 PIECES

n° A1022 au 2ème niveau

ENTREE	11.06 m²
SEJOUR-CUISINE	28.96 m²
CHAMBRE 1	16.20 m²
CHAMBRE 2	11.04 m²
RANGEMENT	1.15 m²
BUANDERIE	0.75 m²
SALLE DE BAINS	5.90 m²
WC 1	1.94 m²
WC 2	1.73 m²
DEGAGEMENT	2.80 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE	81.53 m²
BALCON 1	22.51 m²
BALCON 2	20.14 m²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	124.18 m²

LEGENDE 1/2

○	descente d'eau pluviale		sèche serviette
BSO	volet brise-soleil		
GC	garde-corps	R	réfrigérateur
	soffite/faux-plafond	LV	lave vaisselle
ETEL	gaine techn. elec. du logt	LL	lave linge
PL	placard	C	cuisson
— —	retombée de poutre	TRI	tri sélectif
LC	linéaire complémentaire	VR	volets roulants

fenêtre coulissante — porte fenêtre — fenêtre fixe

Indice 2 — JUIN 2026

Echelle 0 50 100 200cm

Conformément à la réglementation, ce plan est:

EVOLUTIF	PMR

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

ICADE — FRESH ARCHITECTURES — EMERIGE